

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 15 décembre 2022
Présidée par M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président,
DELIBERATION N° 8

Effectif du Conseil
d'Administration : 17

Date de convocation : 9 décembre 2022

Affichage du Compte

Rendu Sommaire : 21 décembre 2022

BUDGET MAINTIEN A DOMICILE (SMAD)
DECISION MODIFICATIVE N°2-2022

PRESENTS : Mme BARATON (cf. article 16 du règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS), Mme NIETO (arrivée à 15 H 15), Mme ZANATTA (jusqu'à 16 H), Mme DI MEGLIO, Mme NADAL, Mme GIRARDIN, M. RIGONDAUD, M. VILLEMUR, M. GAY, Mme AUNONIER, M. BAUDIN.

EXCUSES : M. BALOGE, Président, qui a donné pouvoir à Mme BARATON, M. VIDEAU, Vice-Président, qui a donné pouvoir à Mme DI MEGLIO, Mme VOLLAND, qui a donné pouvoir à Mme Aurore NADAL, Mme ZANATTA, qui a donné pouvoir à Mme AUMONIER à 16 H, M. FERON, qui a donné pouvoir à M. GAY, M. CHALET, qui a donné pouvoir à M. VILLEMUR.

ABSENTS : Mme Yvonne VACKER

Monsieur le Président expose :

Le Conseil Départemental nous a fait part d'une régularisation des sommes versées concernant l'APA/PA/PH au titre de l'année 2021. Nous devons par conséquent, abonder le compte 673 « Annulation de titres d'exercices antérieurs ».

.../...

Je vous propose

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°2 du budget SMAD, conformément au document synthétique annexé, pour permettre d'ajuster les crédits par chapitre en fonctionnement

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusée :	1

Pour extrait conforme
NIORT, le 21 décembre 2022

Pour le Président du C.C.A.S.
Jérôme BALOGÉ
Et par délégation,
Le Vice-Président

Signé

Nicolas VIDEAU